

Sports

inclure dans l'équipe. En vertu des règlements de la Fédération internationale de hockey sur glace, ils n'auraient pas le droit de participer à certaines sortes de compétitions.

Hockey Canada est chargé de former une équipe pour représenter le Canada à l'étranger. C'est une société sans but lucratif créée conformément à la partie II de la loi sur les compagnies. Au comité de direction de Hockey Canada sont représentés tous les divers intérêts du hockey au Canada, la Canadian Intercollegiate Athletic Union, les équipes professionnelles canadiennes, la LNH et l'AMH, l'Association des joueurs, le public et le gouvernement.

J'affirme qu'au cours des années, nous avons essayé de créer notre équipe nationale. Le Père Bauer a essayé de la créer il y a plus d'une décennie. Nous avons essayé de jouer contre les champions de la Coupe Allan, mais, de l'aveu général l'équipe n'était pas à la hauteur. On se trouve dans une situation difficile lorsqu'on veut jouer contre les équipes salariées et professionnelles d'Europe, ce que l'on ne peut faire comprendre à Bunny Ahearne et à d'autres. Si l'on veut étudier cette motion sérieusement, il faut signaler que l'adopter ne nous permettra pas de répondre à toutes les exigences dans ce domaine.

Au fil des années, on s'est préoccupé de plus en plus de cette question. Cette préoccupation a abouti bien avant la confrontation de l'année dernière, alors que nous nous en sommes sortis aux toutes dernières minutes. Elle a abouti au rapport du groupe d'étude sur les sports et a amené la création de Hockey Canada. En fait, Hockey Canada représente tous les groupes qui s'intéressent au hockey. Il se classe dans la catégorie des institutions auxquelles on peut faire des dons qui sont déductibles aux fins de l'impôt. A mon avis, c'est une excellente idée.

L'une des choses qui pourrait découler de cette motion serait peut-être de proposer à l'équipe nationale de lancer une grande campagne de souscription afin d'appuyer l'équipe que vise la motion. L'argent ainsi obtenu pourrait être mis dans la cagnotte et, ajouté aux fonds provenant des joutes qui suivraient et auxquelles participeraient nos meilleurs joueurs professionnels, comme l'année passée, il pourrait alors servir à encourager le hockey amateur partout au Canada.

Personne n'ignore que si l'on veut employer une équipe rémunérée, elle sera considérée comme professionnelle, donc exclue de la Fédération internationale de hockey sur glace ainsi que de la participation aux Jeux olympiques. Alors, à quoi servira une équipe nationale? Avec qui pourra-t-elle se mesurer? Supposons que nous obtenions les meilleurs joueurs et qu'on leur paye un salaire qui soit supérieur à celui des joueurs de la LNH ou de l'AMH. Si le public, qui adore ce sport, est dans l'impossibilité de regarder l'équipe se mesurer à d'autres équipes de la LNH et de l'AMH au cours d'une saison régulière—j'ignore comment on pourrait organiser ces matchs, peut-être en dehors de la saison ou pendant la période d'entraînement—comment peut-on affirmer qu'il est possible de conserver une telle équipe?

On ne peut douter que nous dépenserions des millions de dollars pour une équipe qui ne donnerait pas toute sa mesure. Elle ne pourrait réellement jouer au Canada et rester à la hauteur des autres équipes actives et par conséquent, elle ne pourrait participer à des championnats internationaux soit au sein de la Fédération internationale de hockey sur glace ou à l'occasion des Jeux olympiques. Ainsi, bien que l'objectif de la motion soit en soi très valable, il n'y a pas lieu de créer actuellement une caisse nationale de dotation donnant accès à des déductions d'im-

pôt. A mon avis, si nous avons recours à une équipe rémunérée, elle ne sera admissible ni au Canada ni en Europe.

J'aimerais signaler un dernier point. Un député néo-démocrate a appuyé la motion. Il a déclaré que le député de Niagara Falls (M. Hueglin) reconnaissait qu'il arrive parfois que le secteur public puisse concurrencer avec succès l'entreprise privée et c'était là le motif qu'il avait d'appuyer la motion. Je pense que nous nous engageons dans une voie dangereuse si nous formons une équipe financée par l'État. Au lieu d'avoir un organisme indépendant comme Hockey Canada, devant assumer certaines responsabilités, ce serait le gouvernement qui aurait un rôle prépondérant à jouer. Le gouvernement pourrait être chargé d'une équipe capable de se mesurer avec nos équipes nationales ou avec des équipes internationales.

En cas d'échec en compétition internationale, nous pourrions nous trouver au cœur d'une campagne électorale où les questions à débattre pourraient bien passer à l'arrière-plan, le hockey devenant le principal sujet de discussion aux dépens d'autres affaires d'importance vitale mais qui ne pourraient pas recevoir une attention aussi généralisée de la part du public.

En conclusion, permettez-moi de citer quelques phrases d'un résumé de l'organisation, des activités et des réalisations de Hockey Canada de janvier 1969 à mai 1972. Je ne lirai pas tout; je ne veux faire consigner que ce qui suit:

Hockey Canada est un organisme créé au début de 1969 pour réaliser les objectifs suivants:

1. La mise sur pied et la direction d'une ou de plusieurs équipes nationales de hockey destinées à représenter le Canada lors de compétitions internationales.
2. La promotion du hockey au Canada et surtout, le développement de l'habileté et de la compétence de joueurs et d'entraîneurs de hockey canadiens de concert avec d'autres associations de hockey.

Nous sommes, je crois, à la recherche d'une meilleure méthode d'administration du hockey. Je crois que Hockey Canada constitue un bon départ. Je ne suis pas du tout convaincu que le différend entre la LNH et l'AMH ait été réglé à la satisfaction du public canadien, mais cela pourrait certainement être fait par Hockey Canada qui constitue une initiative du gouvernement.

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas souvent à la Chambre l'occasion de discuter d'une mesure ou d'une motion aussi agréable. Si je le mentionne, c'est précisément que nous avons terminé plus tôt aujourd'hui le débat sur le bill tendant à l'abolition de la peine de mort, débat au cours duquel un si grand nombre de députés se sont laissés emporter par leurs émotions. Voilà qui ne risque certainement pas de se reproduire au cours de celui-ci.

Je tiens à faire savoir au député de Niagara Falls (M. Hueglin) que je partage son point de vue sur l'importance de notre sport national. Certes, nous nous souvenons tous du spectacle de première qualité que l'équipe du Canada nous a servi il y a un an. L'équipe du Canada a démontré à la face du monde que le hockey est non seulement le sport national du Canada mais qu'avec l'avènement des séries Canada-Russie, il est devenu sport international. Nous sommes très fiers que les Canadiens soient les champions du monde du hockey. Je profite de l'occasion pour féliciter les membres de l'équipe du Canada pour la magnifique victoire qu'ils ont remportée sur les Russes.

L'amour que nous portons à ce sport et notre souci d'en assurer la continuité m'obligent à différer d'opinion avec mon collègue de Niagara Falls à l'égard de cette motion.